

MOTION POUR LE SDIF DE SAINTES du Lundi 29/03/2021

Monsieur le président du CHS CT

Nous vous demandons, Monsieur le président du CHS-CT, Monsieur le Directeur Départemental de reporter le transfert de la mission foncière du SIP de Royan à l'antenne de Saintes du Service départemental des Impôts fonciers pour les raisons suivantes.

- **Premier point** : Les travaux de désamiantage du second étage du site de Saintes qui vont s'étaler sur plusieurs mois dégradent considérablement les conditions de travail des agents du 1^{er} étage où est situé le Services départemental des Impôts Fonciers. La fiche de signalement rédigée le 18/03/2021 démontre que le **bruit devient insupportable pour certains types de travaux**
- **Deuxième point** : Les missions effectuées dans ce service (*réception physique et téléphonique importante, besoin de la documentation papier*) ne permettent pas un recours massif au télétravail comme pour d'autres services, ni par conséquent de réduire très fortement le présentiel physique des agents pendant la durée de ses travaux. L'arrivée d'agents supplémentaires dans un site en cours de désamiantage et où la zone de retrait prévue ne sera pas en capacité d'accueillir la totalité des collègues, nous paraît totalement contreproductive.
- **Troisième point** : Le transfert de six agents sera accompagnée aussi des archives dites "vivantes" : déclarations de propriétés bâties de plus de 60.000 locaux, les Etats descriptifs de division, les listes 41 signées lors des CCID, les réclamations, etc... . Cela devrait se faire sur un site en plein travaux **avec une surface dédiée à notre avis sous-dimensionnée.**
- **Quatrième point** : L'antenne de Saintes du Services Départemental des Impôts Fonciers a été créée physiquement au 01/01/2021 dans un contexte très difficile. En effet, Les agents, mais aussi l'encadrement de ce service doivent gérer le passif des services absorbés, le travail non effectué pendant le premier confinement, mais aussi une augmentation exponentielle des anomalies induites par le retard de publication des Services de Publicité Foncières dont il dépend et qui ne cesse de se dégrader. Nous tenons par cette motion à vous signaler d'ores et déjà **notre inquiétude sur la fatigue morale et psychologique des agents de ce service.**
- **Cinquième point** : Ce service, notamment son encadrement devra gérer la création et la gestion de l'antenne de Jonzac dès le 1^{er} septembre soit 112 communes supplémentaires. **Il nous semble déraisonnable pour les agents et leur encadrement de mener en même temps** la gestion de cette antenne et le transfert physique de la mission foncière de Royan vers le site de Saintes.
- **Sixième point** ; Depuis le dépôt d'une fiche de signalement par les agents du site de Saintes en décembre 2019, qui signalait l'augmentation de l'agressivité des redevables face aux

délais d'attente, nous craignons que la réception supplémentaire induite par le transfert de la mission foncière de Royan sur ce site le fragilisera encore plus.

- **Septième point** : La dégradation des dalles de sol du 1^{er} étage du site de Saintes intervenue ces derniers jours qui devrait nécessiter à minima des travaux de recouvrement est un élément qui n'a pas été pris en compte dans ce calendrier. Des travaux de recouvrement qui sont certes moins lourds qu'un désamiantage, **mais qui durent sur plusieurs semaines et nécessitent de déménager les collègues.**
- **Huitième point** : Le calendrier du Nouveau Réseau de Proximité ne pouvait pas prendre en compte la mise à disposition sur le site www.impôts.gouv au cours du 4^{ème} trimestre 2021 des descriptifs des locaux qui servent de base au calcul des taxes foncières . C'est là un réel progrès dans le renseignement fiscal. Néanmoins, cet accès facilité va générer une augmentation importante des contentieux d'évaluation et aussi des demandes de renseignements complémentaires. Tous ces bouleversements (dématérialisation du dépôt des déclarations bâties, changement de nos applicatifs) ne peuvent s'effectuer que dans des services où le climat de travail est apaisé et/ou les agents ne sont pas dans l'angoisse des transferts de missions.

C'est pourquoi, nous vous demandons Monsieur le Directeur départemental des Finances de Charente-Maritime de **reporter le transfert de cette mission de Royan sur le site de Saintes de plusieurs mois et si possible après la fin des travaux de désamiantage.**

Nous vous demandons d'intercéder auprès de la Direction Générale et aussi d'acter de ce report lors du Comité Technique Local qui va se tenir le 08 avril 2021 afin de ne pas proposer ces transferts de postes au prochain mouvement local de mutation ce qui permettrait d'éviter tous les problèmes RH qui pourraient subvenir.

Nous ne lions pas cette demande à notre opposition contre le Nouveau Réseau de Proximité. Nous demandons simplement à La Direction Générale des Finances Publiques et à cette direction départementale de faire preuve d'adaptation et de réactivité face à cette situation.

Il en va réellement de l'intérêt des agents concernés, mais aussi des missions.